



# Conseil municipal du jeudi 12 février 2026

## -PROCES – VERBAL-

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

### **PRÉSENTS :**

Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1<sup>è</sup> adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2<sup>è</sup> adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3<sup>è</sup> adjointe ; Olivier YVEN, 4<sup>è</sup> adjoint ; Bénédicte ROLLET 5<sup>è</sup> adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6<sup>è</sup> adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7<sup>è</sup> adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Catherine DENIEL ; Jean-Philippe SOURIMENT.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :** Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Nelly GALAIS

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 3 février 2026.

<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice.....	29
Présents.....	26
Votants.....	29

## SOMMAIRE

<b>CM2026-007</b>	<b>Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – Information.....</b>	<b>5</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-008</b>	<b>Débat d’orientations budgétaires 2026 .....</b>		Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-009</b>	<b>Actualisation de l’autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (CSLB) .....</b>		Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-010</b>	<b>ENEDIS : Création d’une servitude – Parcelles BE n° 317 et 191- rue de la Gare</b>		Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-011</b>	<b>Présentation du bilan 2025 du dispositif de gouvernance de proximité de l’espace public et approbation du programme de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l’année 2026 .....</b>		Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-012</b>	<b>Modification du tableau des emplois et des effectifs .....</b>		Erreur ! Signet non défini.
<b>CM2026-012</b>	<b>Convention de partenariat - Dispositif "On s'lance" - 2026-2027.....</b>	<b>18</b>	

Monsieur le maire ouvre la séance du Conseil municipal et désigne Madame Nelly GALAIS comme secrétaire de séance.

Madame Nelly GALAIS procède à l'appel des conseillers municipaux. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité des élus présents.**

**Monsieur Le Maire :** « Pour commencer, je donne la parole à Isabelle NEDELEC »

**Madame Isabelle NEDELEC :** « Alors si vous me le permettez Monsieur Le Maire en préambule, ah, excusez-moi... »

**Monsieur Gwenaël KERJEAN :** « Monsieur Le Maire, est-ce que vous permettez les propos liminaires ? »

**Monsieur le maire :** « Si vous en avez besoin, oui »

**Monsieur Gwenaël KERJEAN :** « Merci.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, c'est le dernier conseil municipal de ce mandat, je ne vous apprend rien...

Depuis le changement à la tête de la mairie et considérant l'échéance qui approche, nous nous attendions à ce que la majorité atrophiee ouvre davantage la discussion, s'intéresse aux problématiques des uns et des autres, améliore l'exercice démocratique en somme.

On a bien eu, il faut le reconnaître, deux concertations initiées par les services pour préparer l'élection du nouveau maire et la répartition au sein des commissions. Mais c'est à peu près tout... Et les choix autoritaires perdurent... Laissez-moi l'illustrer.

Tournée de voirie la semaine dernière. Traditionnellement le conseil municipal est invité. Cette année, rien, pas d'invitation. Pour qui, pourquoi ? On ne sait pas. On a dû réclamer auprès du maire notre participation à cette tournée de voirie. Une seule personne autorisée, point barre ! Le maire a décidé, le maire a imposé.

Je pourrais revenir aussi sur les documents préparatoires au conseil municipal, ils arrivent comme toujours la veille des commissions, de manière à bien entraver l'action de notre minorité et aussi celle de la dissidence, loin, très loin d'un esprit démocratique. Mais, je voudrais m'attarder sur un autre élément. Annoncé dans un premier temps le 19 février, le conseil municipal a été avancé d'une semaine, aujourd'hui donc. Nous l'avons appris il y a 15 jours. Sans concertation évidemment, sans s'inquiéter de l'agenda de notre minorité ni de celui de la dissidence. Pour justifier, on nous a d'abord dit « le DGA sera absent ». Autre son de cloche, « le maire sera absent ». Puis revenant à la charge quelques jours plus tard, « La DGS sera absente et aussi huit des élus de la majorité partent en vacances ». Beaucoup trop confus M. le Maire ! Mettez-vous à notre place, qu'en penser, qu'en retenir ? Les arguments changent selon l'interlocuteur et le moment de la semaine. Qu'est-ce que ça cache ? On ne sait pas, mais visiblement vous n'assumez pas votre choix. Mettez-vous à notre place, que faire ? En effet, nous avons, nous, minorité, réservé de longue date auprès des services de la mairie, la salle Manon des sources de l'espace Marcel Pagnol. Ce soir à 20h15, nous tenons notre première réunion publique de campagne électorale. Mettez-vous à notre place, nous risquons d'arriver en retard alors que nous présentons les membres de la liste dont nous faisons partie. Vous nous avez bien proposé d'avancer le conseil d'un, voire deux jours. Mais Monsieur le Maire, une réunion publique, ça se prépare, ça ne s'improvise pas ! Nous ne vous remercions pas, Monsieur le Maire, pour le manque de concertation et l'absence de considération ! Et nous prenons acte que les choix autoritaires perdurent. Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, pour nombre d'entre nous, ce fut le premier mandat. La totalité de la minorité et une partie de la majorité ont découvert l'exercice politique sous l'autoritarisme d'un maire, aujourd'hui démissionnaire, loin, très loin de l'esprit démocratique. Rappelez-vous, nous ne sommes plus les seuls à le dénoncer. Le groupe dissident de l'ex-majorité utilise cet argument pour justifier son opposition actuelle

*et tenter d'exister. Pour certains d'entre vous, en revanche, ce ne fut pas le premier mandat, mais le deuxième voire le troisième mandat. Et les différentes oppositions d'alors dénonçaient déjà l'autoritarisme du maire. Vous avez tous fermés les yeux, vous avez tous accepté d'être réduits à des godillots ou à des porte-flingues, vous vous êtes tous gargarisés en nous réduisant à des pinailleurs jamais satisfaits. Et curieusement, il y a moins de six mois, patatras. Scission, dissidence, trahison... Etalage de rancœurs, règlements de compte... les Guilériennes et les Guilériens en ont eu honte. Puis, nouveau maire, nouvelle opposition, nouvelle campagne électorale... On en oublierait presque toute l'histoire de ces trois mandats Que la dissidence et la majorité atrophiée doivent assumer dans son intégralité. L'autoritarisme, c'est vous, vous tous, majorité atrophiée et dissidence ! Il y a environ un an de cela, nous vous adressions un mail stipulant notre disponibilité à travailler avec la majorité sur le sujet de la modification du réseau de transports en commun et à porter collectivement ce sujet à la métropole. Nous en discussions avec Mme Morvan aux repas des aînées quelques semaines auparavant. Nous avons en effet organisé une réunion publique animée par M. Nedelec, le vice-président en charge des mobilités à la Métropole. Nous avons des éléments à apporter au débat. Alors, nous avons bien reçu une réponse des services municipaux précisant que nous serions recontactés le cas échéant. Mais c'en est resté là, les nouveaux tracés entreront en vigueur après demain et, d'après les premiers retours, ce n'est pas certain que le cas guilérien ait été suffisamment défendu. Par un travail collectif, davantage de transparence, nous aurions pu défendre ensemble l'intérêt de Guilers. Ce n'est pas le cas. Curieusement en revanche, le travail collectif, la transparence, l'intérêt général sont devenus des thématiques à la mode à Guilers... En tout cas, pour les élections ! Mais, mesdames et messieurs les conseils municipaux... tout ça, c'est ce qu'on répète depuis six ans, c'est ce qu'on réclame depuis six ans, c'est ce qu'on attend depuis six ans. Serions-nous des précurseurs ? Serions-nous les originaux et vous les pâles copies ? Ou seriez-vous de simples opportunistes ? Seriez-vous capables de tout pour conserver le pouvoir ? Si, vous, vous voulez conserver le pouvoir, nous, nous voulons le partager !  
Merci de votre écoute. »*

**Monsieur le maire :** « *Merci Monsieur KERJEAN, je répondrais plutôt en fin de conseil les quatre points essentiels de votre discours. Cela risquerait d'envenimer un débat si je le faisais tout de suite, et vous risqueriez d'être en retard à la réunion publique. Commençons par le point n°1 s'il vous plait Madame NEDELEC. »*

**Madame Isabelle NEDELEC** « *Alors si vous me le permettez Monsieur Le Maire, j'ai un petit mot de Pierre OGOR qui n'étant pas présent nous l'a fait parvenir.*

*Mesdames et Messieurs les chers collègues, Monsieur le Maire, c'est aujourd'hui le dernier conseil municipal de la mandature, et pour ce qui me concerne, le dernier conseil municipal tout court. Je n'y suis pas présent, vous le savez pourquoi, mais j'ai une grande pensée pour ce lieu solennel, cette salle que j'aurais pratiqué pendant presque 34 ans, dont presque 18 ans en tant que Maire. Ce conseil est aussi celui des comptes avec le DOB qui amène toujours des débats.*

*À la vue des éléments sur la situation des comptes 2025, il me semble que l'on peut être fier des résultats obtenus et j'en prends, si vous le permettez, M. le Maire, ma part de responsabilité.*

*Le bilan est bon et donne des perspectives nouvelles pour assurer les mutations nécessaires pour la collectivité. Vous les avez bien appréhendées, M. le Maire, et nous n'avons pas besoin de révolution ou de renverser la table pour assurer la continuité de notre collectivité qui je le répète est toujours classée première dans les villes « où il fait bon vivre ».*

*Je voulais aussi M. le Maire vous remercier pour avoir pris de mes nouvelles sur ma santé très régulièrement.*

*Je voulais aussi vous féliciter car vous avez pleinement assumé votre rôle de Maire, suite à ma démission pour raison de santé, vous avez démontré que vous étiez à la hauteur pour assurer les destinées de la commune avec humilité et conviction.*

*C'est ce qu'il faut pour Guilers, une continuité sans révolution ni démagogie. Le temps de l'émotion est pour moi passé, je n'ai pas non plus de nostalgie car je sais que nous partageons les mêmes ambitions et prospectives pour garder la place que Guilers mérite dans la construction de notre Métropole brestoise. Un très grand merci à ceux qui ont participé à cette épopée et bon vent à Guilers et ses habitants. Pierre OGOR. »*

## **CM2026-007      Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire**

Madame Isabelle NEDELEC donne lecture de l'information :

Le Conseil municipal est informé des décisions et des arrêtés pris dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – délibération n°2022-51 du 7 juillet 2022) à savoir :

<b>Numéro décision</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Date</b>
2026-01	Marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur – Passation d'un avenant n°3 au marché public conclu avec la société LE BIHAN pour le lot n°6 (Chauffage - Ventilation). Montant initial du marché : 298 439,46 € HT Pour mémoire - Montant de l'avenant n°1 : 1 440,00 € HT Montant du marché après avenant n°1 : 299 879,46 € HT Pour mémoire - Montant de l'avenant n°2 : 1 259,20 € HT Montant du marché après avenant n°2 : 301 138,66 € HT Montant de l'avenant n°3 : - 4 998,50 € HT Montant du marché après avenant n°3 : 296 140,16 € HT Désignation des prestations retirées du marché : désembouage des réseaux de l'école	14/01/2026

\* \* \*

**La commission plénière du jeudi 05 février 2026 a pris connaissance du dossier.**

Le **Conseil municipal a été informé** des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire.

## **CM2026-008      Débat d'orientations budgétaires 2026**

Monsieur le Maire a donné lecture de la délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

CONSIDERANT l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

CONSIDERANT que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

CONSIDERANT que, conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, pour la préparation de ce débat, il est mis à la disposition des conseillers en mairie ou par voie dématérialisée 5 jours avant la séance, des données synthétiques sur la situation financière de la commune contenant notamment, des éléments d'analyse rétrospective et prospective,

CONSIDERANT que ce rapport, annexé à la présente délibération, doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

***Il a été proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat d'orientations budgétaires.***

**Commission plénière du jeudi 5 février 2026 : la Commission a pris connaissance du rapport sur les orientations budgétaires.**

Le **Conseil municipal**, à l'unanimité, a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**Monsieur le Maire :** « *Merci François, je vais faire la conclusion de ce débat d'orientations budgétaires qui chaque année est un moment essentiel de la vie municipale. Il ne s'agit pas d'une simple obligation légale mais d'un rendez-vous de responsabilité et de clarté, autour duquel mon équipe et moi partageons avec vous une photographie fidèle de la situation financière de notre commune, des choix que nous assumons et des perspectives qui s'ouvrent pour l'avenir. Ce débat intervient cette année dans un contexte particulier, l'année 2026 sera celle des élections municipales et dans ce cadre nous avons fait le choix de bâtir une perspective d'investissement fondée principalement sur les projets déjà engagés. Ce choix est pleinement assumé. Il traduit notre volonté de proposer une trajectoire budgétaire sérieuse, réaliste et responsable. Certains qualifieront cette approche de prudente, je la revendique. Cette prudence n'est ni une frilosité, ni un manque d'ambition, elle est la condition indispensable de la sincérité budgétaire et du respect des équilibres financiers de la commune. Il appartiendra à la future équipe municipale de définir les grandes orientations structurantes du prochain mandat. Ce rapport d'orientations budgétaires a par ailleurs été élaboré sans connaître à ce stade le projet de Loi de finances pour 2026 comme l'a précisé François. Aucune certitude ne nous est donnée sur l'évolution des dotations de l'État, ni sur les dispositifs d'accompagnements financiers dont pourraient bénéficier les collectivités. Cette absence de visibilité nous impose une vigilance accrue et renforce la nécessité d'une gestion rigoureuse. Cette incertitude budgétaire s'inscrit dans un contexte national et international toujours instable, les tensions géopolitiques persistent et si l'inflation semble aujourd'hui se stabiliser, la situation économique reste fragile. Le pouvoir d'achat des ménages se redresse progressivement, mais demeure exposé aux aléas. Ces éléments ont un impact direct sur les finances locales, tant sur nos dépenses que sur nos recettes. Face à ce contexte, notre ligne de conduite est claire et constante, préserver une dynamique saine de fonctionnement, concrètement, cela signifie que nous veillons à ce que les dépenses de fonctionnement évoluent moins vite que les recettes. C'est le socle d'une gestion responsable que nous appliquons avec constance depuis le début de ce mandat. Les charges de personnel qui constituent une part importante du budget de fonctionnement, font naturellement l'objet d'une attention particulière. Cette vigilance n'enlève rien à la reconnaissance que j'exprime au nom de toute l'équipe municipale envers l'engagement, le professionnalisme et la qualité du travail des agents communaux. Elle traduit simplement notre volonté de garantir dans la durée, l'équilibre financier de la commune. La rétrospective budgétaire montre que cette stratégie porte ses fruits. En 2025, malgré un contexte marqué par des coûts de l'énergie encore élevés et une augmentation significative des primes d'assurance, les dépenses réelles de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2024. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont progressé de 5 % hors produit de cession. Ces résultats sont le fruit d'une gestion rigoureuse des dépenses et d'un travail constant d'optimisation et de*

sécurisation des recettes. Cette trajectoire nous a permis d'améliorer sensiblement la situation financière de la commune. En 2025, l'épargne nette est en hausse et dépasse désormais le capital d'emprunt. Notre ratio de désendettement reste inférieur à trois années. Ces indicateurs traduisent clairement la solidité financière de GUILERS, et la qualité de la gestion conduite par son équipe. Je tiens à souligner avec force, cette rigueur budgétaire n'a jamais été menée au détriment du service public local. Le cadre de vie, le soutien du tissu associatif, aux commerces de proximités, à l'activité économique et aux services publics du quotidien sont restés au cœur de nos priorités. Cette attention constante est reconnue comme en témoigne, une nouvelle fois, cette année le classement de GUILERS parmi les villes les plus attractives. Pour la période de perspectives 2026-2028, les investissements sont volontaires ciblés et cohérents, ils portent notamment sur la rénovation énergétique du patrimoine communal : la salle de tennis et l'extension du restaurant scolaire Châteaubriant. Au-delà de ces projets identifiés, l'effort d'investissement se concentrera sur l'entretien, la modernisation et l'adaptation de nos équipements communaux afin de répondre aux besoins de la population et aux exigences réglementaires et environnementales. Nous restons toutefois lucides, l'absence de visibilité sur l'évolution des recettes conjuguée à la hausse mécanique de certaines charges, comme les assurances, les cotisations, les contraintes réglementaires font peser un risque réel d'effet ciseaux. La contribution demandée aux collectivités au redressement des finances nationales pourrait encore accentuer cette pression alors même que des nouvelles missions sont régulièrement transférées aux communes, sans compensation financière suffisante. Dans ce contexte, le choix que nous présentons aujourd'hui, est celui du sérieux et de la responsabilité. Oui, nous aurions pu faire d'autres choix. Nous aurions pu afficher une prospective plus expansive, plus optimiste, en projetant davantage d'investissements ou en pariant sur des recettes incertaines. Mais alors, qu'elles auraient été les remarques formulées ? On nous aurait sans doute reproché l'imprudence, le manque de réalisme, ou une mise en risque des finances communales. J'ai fait, avec mon équipe, le choix de la prudence éclairée. Un choix qui protège la commune, sécurise son avenir, et laisse à la prochaine équipe municipale une situation financière saine, des marges de manœuvre réelles, et la capacité de bâtir un projet ambitieux pour GUILERS. C'est avec cette confiance et responsabilité qu'on vous a présenté ces orientations budgétaires.

Y-a-t-il des questions ? »

**Monsieur JACOPIN :** « Merci Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers. Ce rapport d'orientations budgétaires intervient dans un contexte particulier, vous l'avez évoqué, celui des élections municipales qui auront lieu en mars et qui détermineront quelle majorité aura à charge de présenter un budget et de l'exécuter.

Ce dernier conseil municipal de la mandature est aussi l'occasion de faire le bilan de la gestion financière de la commune depuis 2019 et d'apprécier la situation qui sera laissée à la prochaine majorité. En fonctionnement, les dépenses auront toujours été contenues malgré la hausse des charges de gestion courante ce qui pourrait être un bon point si cela ne rimait pas avec une offre de service qui n'a pas évolué, qui n'a pas répondu aux besoins des Guilériens. En témoigne la promesse d'une Police Municipale qui n'a jamais vu le jour, et le très éphémère poste sur le développement durable traduisant une priorité toute aussi éphémère de la mandature. Pourtant les recettes ont été en constante augmentation au fil du mandat, passant de 5 786 000 en 2019 à 7 631 000€ en 2025 + 31% essentiellement dû à l'augmentation de la fiscalité 3 297 000 à 5 039 000 + 52%.

La cession de biens communaux a également battu son plein durant le mandat réduisant de fait le patrimoine disponible. La DGF (Dotation globale de fonctionnement) retrouve aujourd'hui son niveau de 2019 après un creux en milieu de mandat je le concède. Dépense de fonctionnement stable, forte augmentation des recettes de fonctionnement ; les résultats auront été très positifs dégagant ainsi une forte épargne brute. L'ambition aura toujours été de dégager un autofinancement maximum au détriment des services rendus, une contrainte pour financer la dette depuis ce début de mandat. N'en déplaise à Monsieur Le Maire, nous répétons nos arguments parce qu'ils sont vrais. Que dire des investissements, tout d'abord il a fallu attendre que certains équipements, comme la chaudière à gaz de Ballard soit hors service avant de la remplacer ou encore que le toit de la médiathèque et Châteaubriant prennent l'eau avant de refaire les toitures. Est-ce là un gage d'entretien rigoureux du patrimoine et

*d'anticipation ? Ensuite, les orientations de programme de manière générale, n'ont cessé de faire le yoyo et de glisser dans le temps, donnant l'impression de naviguer à vue. L'autorisation de programme concernant la rénovation énergétique par exemple, a été dotée initialement de 4 200 000 € avant d'être révisée à 1 100 000 € six mois plus tard, pour quelques mois plus tard de nouveau se stabiliser à 2 100 000€, difficile d'y voir clair ! Je ne cite pas le projet de la salle de tennis, incontournable, nous sommes d'accord, Monsieur Le Maire, mais qui pèsera sur le prochain mandat. Cette tension budgétaire sur l'investissement a donc aussi réduit les marges de manœuvre, empêchant la collectivité d'actionner certains leviers de financement, comme par exemple le plan de relance de l'État qui était une manne importante, et nous sommes passés à côté, faute d'autofinancement puisque pour avoir 100 € d'aide de l'État nous devons pouvoir mettre 100 € en face. Regrettable. Je m'inscris donc en faux aux propos satisfaits de Monsieur OGOR. Alors quelle est la situation à venir ? Tout d'abord remercions les services pour ce travail complexe de projection, tenant compte d'éléments certains, et d'autres plus hypothétiques. Premièrement l'emprunt de 900 000 € évoqué dès 2024, est prévu finalement en 2026, histoire de ne pas entacher davantage le bilan du mandat. Résultat, une dette en capital qui passe de 4 300 000 € à 4 600 000 € en 2027, finalement, les efforts de désendettement des 3 dernières années n'auront pas suffi à maintenir la situation. Deuxièmement, 1 500 000 € de report de déficit d'investissement sur 2026, le solde de l'AP rénovation énergétique d'un demi-million sur 2026 également et de la salle de tennis de 1 800 000€, une enveloppe minimale de 300 à 400 000 € pour l'entretien du patrimoine sur chaque exercice. De l'autre côté, des subventions d'investissements inscrites mais loin d'être acquises, une DGF en recul pour participer au désendettement de l'État, l'équation risque d'être complexe pour la future équipe. La prospective dresse donc un tableau peu reluisant estimant à seulement 1 000 000€ la marge de manœuvre en investissement sur les 3 prochaines années. N'oublions pas, ce legs est autant celui de Monsieur Le Maire que celui de la nouvelle opposition de Monsieur COLAS qui a grandement contribué pendant ses deux mandats. En conclusion, nous prenons acte de la situation financière de la commune, il faudra faire preuve d'imagination et d'abnégation, un changement de paradigme s'impose, une nouvelle équipe pour une vision nouvelle, nous sommes prêts à relever le défi ! »*

**Monsieur LE MAIRE :** « Merci Monsieur JACOPIN, je répondrais après que Madame MORVAN ait parlé, ce sera plus simple, vos discours pourraient se croiser peut-être »

**Madame Anne-Sophie MORVAN :** « Pas tellement. Merci. Mes chers collègues, le document qui nous est présenté aujourd'hui est techniquement construit et j'en remercie les services. Je regrette qu'il demeure essentiellement descriptif et comptable. Un rapport d'orientations budgétaires ne peut se limiter à un état des lieux. Il doit éclairer les choix, assumer les priorités et donner une perspective. J'ai entendu, quelques fois ce soir, que la vision relèverait de la prochaine équipe municipale, après les élections de Mars. Mais jusqu'au dernier jour du mandat vous êtes responsables de la trajectoire engagée. Les orientations budgétaires prises aujourd'hui engagent la commune au-delà de l'échéance. L'absence de cap exprimé dans ce document n'est donc pas neutre, elle constitue en elle-même un choix, votre choix ! Je voudrais donc évoquer quelques points, premièrement une absence de mise en perspective territoriale, aucune analyse n'est faite de notre position au sein de la Métropole brestoise, pourtant l'une des métropoles les plus intégrées de France, ni même de l'état des finances de la Métropole, qui ont été fortement impactées par le projet « Mon réseau grandi ». Cette intégration influence pourtant nos compétences, nos investissements, nos attractivités, nos marges de manœuvres financières. De même aucune mention de l'évolution démographique de la commune n'est faite. Or la dynamique de population conditionne les besoins en équipements, la politique scolaire, les services aux aînés, et bien sûr nos recettes fiscales. Sans cette lecture territoriale et démographique, l'analyse budgétaire reste donc incomplète. Je constate également que le logement est le grand absent du débat. La question du logement pourtant centrale pour l'avenir de la commune n'est pas abordée. Le logement conditionne l'attractivité, le renouvellement des générations, les recettes fiscales et l'équilibre sociale. Ne pas intégrer cette dimension dans une réflexion budgétaire prospective pose question, en tout cas, à nous, semble-t-il pas à vous. Ensuite dans ce rapport, on parle de la DGF qui est expliquée comme étant stable.

*En apparence seulement. Dans un contexte d'inflation cette stabilité nominale correspond à une baisse réelle et forte en euros constants. Cela réduit mécaniquement nos capacités d'action, il serait pertinent d'intégrer cette notion pour faciliter l'analyse des éléments fournis. Pour conclure, un budget ne se résume pas à un simple exercice d'équilibre comptable, il est la traduction financière d'un projet politique, et précisément, le rapport d'exploitation budgétaire est le moment où cette vision doit être exposée, assumée et débattue. C'est lui qui fixe la trajectoire, les priorités, les arbitrages à venir. Dans un contexte national, international et climatique incertain, la prudence est nécessaire. Mais la prudence ne peut pas tenir lieu de cap, elle doit s'inscrire dans une stratégie claire. Or dans ce rapport d'orientations budgétaires nous ne voyons ni hiérarchisation des priorités, ni perspectives pluriannuelles structurées, ni ambitions clairement formulées pour la commune. Ce que nous regrettons ce n'est pas un manque de chiffres, c'est un manque de vision, votre manque de vision ! Merci. »*

**Monsieur Le Maire :** « Alors Merci à Madame MORVAN »

**Monsieur Thierry COLAS** « Je souhaitais intervenir également, ce sera beaucoup plus tendre. Il y en a marre de vivre dans un monde de bruts. Avant de clore ce dernier conseil municipal, je tenais à prendre la parole pour remercier les agents de notre commune.

*D'abord celles et ceux qui ont travaillé à l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires. Je sais le temps, la rigueur et l'exigence que demande cet exercice.*

*C'est un travail souvent peu visible, mais absolument essentiel. Le document présenté aujourd'hui est le reflet d'un grand professionnalisme, d'une connaissance fine de la collectivité et d'un sens des responsabilités que je tiens à saluer.*

*Mais au-delà de ce rapport, je souhaite remercier l'ensemble des agents municipaux. Ceux que l'on voit, et ceux que l'on voit moins. Ceux qui sont sur le terrain dès le matin, ceux qui accueillent le public, ceux qui entretiennent nos bâtiments, accompagnent les enfants, soutiennent les associations ou assurent le bon fonctionnement quotidien de la mairie.*

*Tout au long de ce mandat, j'ai pu mesurer leur engagement, leur disponibilité et leur attachement profond au service public local. Dans un contexte parfois complexe, avec des contraintes fortes et des attentes légitimes des habitants, ils ont toujours répondu présents, avec sérieux et sens du devoir.*

*Je voulais que ces remerciements soient exprimés ici, publiquement, avec sincérité.*

*Parce qu'au-delà des chiffres, des dossiers et des mandats, ce sont les femmes et les hommes du service public qui font vivre notre commune, jour après jour.*

*Je vous remercie. »*

**Monsieur Le Maire :** « Merci Monsieur COLAS. Il n'y a pas de réponse à vous donner, je vais donc répondre à l'équipe KERJEAN, Monsieur JACOPIN. Je pense qu'on a été assez clairs, aujourd'hui les offres et les services proposés à la population, quand nous sommes élus cinq années consécutives comme la commune la plus attractive, ce n'est pas moi qui fait les notes. Cela veut dire que les services à la population sont suffisamment forts et reconnus pour être reconnus au niveau national et premier niveau départemental, il n'y a plus de question à se poser, les Guilériens sauront prendre note de votre réflexion. Concernant la DGF, « avec une forte épargne brute ». Effectivement aujourd'hui les chiffres ne pardonnent pas. Quand vous avez aujourd'hui une épargne nette qui dépasse le capital de l'emprunt, demandez ça à n'importe quel financier dans une collectivité, c'est tout de même un signe où l'on ne peut pas revenir dessus. Ça c'est le premier des signes financiers.

*Quand vous regardez le nombre d'annuités de la dette et qu'on descend à moins de trois ans d'annuités de la dette et que vous dites que vous ne savez pas comment vous ferez pour investir demain si vous arrivez à la tête de la commune, ne vous inquiétez pas vous n'êtes pas obligés d'y venir, nous il y aura d'autres équipes qui seront capables d'y venir, et qui sauront très bien gérer et emprunter pour donner des services à la collectivité.*

*Concernant le projet de la salle de tennis, bien évidemment vous dites qu'il n'y a pas de problème mais qu'il n'y aura pas de visibilité, aujourd'hui sur ce projet, il n'y a pas de débat, elle sera faite, elle était déjà engagée, et l'emprunt a été décalé sur 2026, pourquoi ? Parce que la salle n'a pas commencé. C'est tout*

*simplement la même chose que lorsqu'on construit une maison ; on ne fait pas un emprunt deux ans avant pour faire un emprunt pour un projet en 2028.*

*L'équation à 1 000 000€ ; c'est une équation par rapport à une prospective qui est faible. J'ai préparé avec François une prospective qui est très ambitieuse, que je ne vais même pas publier. Nous aurons encore la réflexion qu'il y aura trop d'argent pour la collectivité dans les deux prochaines années. Il vaut mieux être défaitiste, ou pessimiste, ou plutôt même prudent, et je préfère et je l'assume complètement et vous verrez que vous serez contents de ce qu'il se passera.*

*Pour l'équipe de Monsieur COLAS et de Madame MORVAN, une absence de projection. Une absence de projection à un mois des élections. Je préfère garder ma projection qui arrivera dans 15 jours dans la boîte aux lettres des Guilériens, ne vous inquiétez pas, et ce sont eux qui jugeront en votant. Si vous n'avez pas d'idées, ce n'est pas moi qui vais vous les donner.*

*Intégrer le budget de la métropole : Ah oui, par rapport au tramway, nous nous n'avons pas été conseillers métropolitains par rapport à vous. Mais quand je lis les rapports de la Métropole avec un investissement à plus de 25 000 000€, supérieur à ce qui avait été annoncé, et que nous n'avons pas fini. Et avec une Métropole qui est endettée à plus de onze ans d'annuités de la dette, pas trois, et que vous me dites qu'il faut se rapprocher de la Métropole pour avoir une vision de la commune de Guilers demain, je vais vous le dire tout de suite, Matthieu SEITE, Maire de Guilers gardera la souveraineté de Guilers, parce que si je dois attendre que la métropole vienne gérer les sous de la collectivité, avec douze années d'annuités, ils n'ont pas de leçons à nous donner.*

*Sur le logement, vous étiez les premiers à nous dire il n'y a pas si longtemps que ça, il y a trois mois, que Guilers était une ville trop bétonisée. Et d'un seul coup, nous devrions mettre une projection sur le logement, mais le logement fait partie d'une campagne électorale. On n'a pas besoin d'avoir une posture à la Monsieur COLAS dans un conseil municipal au ROB pour savoir ce qu'il va se passer le mois prochain. Le logement fera partie intégrale d'une campagne électorale.*

*Un budget équilibré comptablement, oui c'est ce que comptent aujourd'hui les Guilériens, c'est la réalité des faits, le budget 2025 est bon, malgré ce que vous pouvez dire de chaque côté, le budget est réel et n'est pas sur une prospective, ce sont des chiffres réels, les commissaires aux comptes vont vérifier les chiffres, François se trompe rarement, à mon avis, peut-être quelques euros près, mais ne vous en faites pas il n'y a pas 1 000 000 € caché sous la table. Pour résumer, c'est votre vision de la collectivité, c'est votre vision du ROB. Et nous on a la nôtre.*

*On va passer, y-a-t-il d'autres questions ? »*

**Monsieur JACOPIN :** *« Je vais m'accorder un droit de réponse. Le terme prudence me fait toujours rire, surtout lorsqu'il est prononcé par votre camp, puisque quand le rapport de la chambre des comptes est sorti en 2023, Monsieur OGOR utilisait ce mot prudence, alors manifestement cela relevait davantage de la contrainte, bon, ça vaut ce que ça vaut.*

*Sur l'épargne nette et l'épargne brute, franchement, avec une section de fonctionnement qui est complètement dévoyée pour nourrir l'investissement, mais c'est une question de priorité, c'est ça le truc. On met quoi en premier ? Est-ce qu'on met les services à la population et l'entretien ou est-ce qu'on met tous les œufs dans le panier pour financer l'investissement. Et bien c'est une question de point de vu. Mais avec 20 % en 2021, 2022 et 2025 du budget de fonctionnement qui sert finalement à financer soit la dette, soit les investissements futurs. Excusez-moi mais cela me paraît beaucoup. »*

**Monsieur Le Maire** *« Merci, c'est votre choix. Nous n'avons pas la même façon de voir la politique. A vous. »*

**Madame Anne-Sophie MORVAN :** *« Monsieur Le Maire, je trouve que vos propos sont plus ceux d'un candidat que d'un Maire. Vous êtes ici en tant que Maire et non en tant que candidat. »*

**Monsieur le Maire :** *« Justement, vous me demandez de faire une projection, je n'ai pas de projection à faire, car je passerais dans la catégorie candidat.*

*Je suis resté en position de Maire justement, c'est pour cela qu'avec les services et l'ensemble de la majorité nous n'avons pas voulu faire une projection sur 2027 et 2028 hyper positive pour faire de l'électoratisme. Ne venez pas me donner de leçon de morale avec Monsieur COLAS après tout ce qu'il s'est passé après trois mois.*

*Merci on va passer au prochain point, sinon nous n'en finirons pas. »*

**Monsieur COLAS :** « Monsieur Le Maire, deux mots. »

**Monsieur Le Maire :** « J'ai donné la parole à Monsieur KERJEAN »

**Monsieur KERJEAN :** « J'aurais aimé entendre Madame MORVAN jusqu'à la fin, je trouve ça dommageable. »

**Monsieur COLAS :** « En dehors du fond, du ROB, chacun ses opinions, moi ce qui m'étonne c'est votre ton »

**Monsieur Le Maire :** « Allez-y Madame MORVAN »

**Madame MORVAN :** « Vous remettez en cause mes propos sur la Métropole, en effet je suis conseillère métropolitaine et j'ai sûrement une vision plus globale du fonctionnement de la Métropole que vous. Quand je parle du budget de la Métropole je ne mets pas en cause le projet « Mon Réseau grandit », je ne mets pas en cause les budgets que nous avons votés à la Métropole, et je ne prends pas en compte le dernier, puisque nous ne l'avons pas voté. Le projet « Mon Réseau grandit » est un projet structurant pour la Métropole, structurant pour la commune et si vous le remettez en cause, vous remettez beaucoup de choses auprès de la Métropole et votre vision est là importante à placer auprès des Guilériens.

*Et concernant le logement, je ne mets pas en question le logement. Le logement, vous le savez, nous avons travaillé ensemble quelques années, le logement est le point essentiel de la politique sur notre commune, dans le contexte que l'on connaît, le logement est la question que tous les jeunes Guilériens se posent, également nos anciens, et si vous choisissez de ne pas intégrer la question dans les orientations budgétaires de la commune, là aussi les Guilériens en prendront acte. En tout cas, ce n'est pas notre vision. »*

**Monsieur Le Maire :** « Merci Madame MORVAN, nous avons fait le tour de la question. Merci François également. »

## **CM2026-009 Actualisation de l'autorisation de programme n°2024-02 – Rénovation – Extension de la salle de tennis (Complexe Sportif Louis Ballard)**

*Indirectement concernée par cette délibération, Mme Catherine DENIEL a quitté momentanément la séance et n'a donc pas pris part au vote.*

Monsieur le Maire a donné lecture de la délibération :

Par délibération en date du 21 mars 2024, le Conseil municipal a décidé de recourir à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) afin d'assurer le financement pluriannuel de l'opération de rénovation et d'extension de la salle de tennis du Complexe Sportif Louis Ballard.

Compte tenu de l'évolution du projet et de l'actualisation des estimations financières, le montant de l'autorisation de programme a été porté à 1 710 000 € TTC par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2025.

Lors de la phase de consultation des entreprises, la présence d'amiante a été détectée dans le revêtement du sol sportif de la salle. Cette découverte a conduit la collectivité à classer sans suite les lots n°1 (VRD – Sols sportifs) et n°2 (Gros œuvre) et à relancer la consultation en intégrant cette nouvelle contrainte technique.

La réalisation des travaux de désamiantage induit un surcoût significatif sur l'estimation financière de l'opération.

Afin d'intégrer ce surcoût, il convient d'actualiser le montant de l'autorisation de programme. Les travaux étant réalisés sur deux années, 2026 et 2027, il convient par ailleurs d'adapter la répartition des crédits de paiement en conséquence.

Considérant que toute modification d'une autorisation de programme relève de la compétence du Conseil municipal, il est proposé à l'Assemblée de modifier l'AP/CP n°2024-02 relative à la rénovation – extension de la salle de tennis de la manière suivante :

**MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)**

N° d'AP	Libellé / Objet	Montant de l'AP (TTC) <i>(délibération du 18/12/2025)</i>	Nouveau montant de l'AP (TTC)
2024 - 02	Opération budgétaire n°95278 Rénovation – Extension de la salle de tennis	<b>1 710 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>

- Répartition des crédits de paiement modifiée comme suit :

**REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) de l'AP n°2024-02 (opération d'équipement n°95278)**

CP 2024 (réalisé)	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL
7 200,00 €	60 902,65 €	1 000 000,00 €	831 897,35 €	<b>1 900 000,00 €</b>

Le plan de financement ci-dessous indique les ressources prévisionnelles qui seront affectées au projet :

RECETTES PREVISIONNELLES	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DETR /DSIL / Région / Dpt	0 €	0 €	150 000,00 €	200 000,00 €	<b>350 000,00 €</b>
FCTVA	0 €	1 180,00 €	5 060,00 €	300 500,00 € (FCTVA perçu sur dép. 2026 & 2027)	<b>306 740,00 €</b>

AUTOFINANCEMENT	7 200,00 €	59 722,65 €	844 940,00 €	331 397,35 €	<b>1 243 260,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>60 902,65 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>831 897,35 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>

\* \* \*

**Le Conseil municipal,**

**VU** l'avis de la **commission « Affaires Générales et Finances » du 5 février 2026** : favorable ;

**VU** l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport et associations » du 5 février 2026** : favorable ;

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **A approuvé** la modification de l'autorisation de programme n°2024-02 telle que présentée ci-dessus ;
- **A autorisé** le maire ou son représentant à engager les dépenses relatives à cette opération dans la limite de l'autorisation de programme ainsi modifiée, et à mandater les dépenses correspondantes dans le respect des crédits de paiement ;
- **A précisé** que les crédits de paiement afférents à l'exercice 2026 seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026.

## **CM2026-010          ENEDIS : création d'une servitude – Parcelles BE n°317 et 191 – Rue de la Gare**

Madame Sophie GUIAVARCH a donné lecture de la délibération :

La commune est propriétaire de parcelles cadastrées BE n°317 et 191 rue de la Gare, constituées d'un espace vert sur lequel est implanté un poste de transformation électrique référencé 29069P0907 MILLET.

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de l'alimentation électrique, ENEDIS a pour projet d'effectuer des travaux d'amélioration sur le réseau d'électricité publique.

Dans ce cadre, la société ENEDIS a sollicité la ville de Guilers pour la mise en place d'une convention de servitudes sur ces parcelles pour le remplacement d'un câble HTA souterrain.

La convention de servitudes est consentie par la commune de Guilers à titre gratuit, et conclue pour la durée de vie des ouvrages. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société ENEDIS pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

La convention devra faire l'objet d'une régularisation par acte notarié, aux frais de la société ENEDIS, afin d'en garantir la publication au service de la publicité foncière.

\* \* \*

**Le Conseil municipal,**

**VU l'avis de la commission « Urbanisme, aménagement et développement durable » du 5 février 2026 : favorable ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **A approuvé** la convention ci-annexée,
- **A autorisé** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention de servitudes avec ENEDIS,
- **A autorisé** Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération

## **CM2026-011 Présentation du bilan 2025 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public et approbation du programme de travaux de proximité voirie et espaces verts pour l'année 2026**

Monsieur Jean-Jacques CADALEN a donné lecture de la délibération :

Le contrat de proximité territoriale définit l'organisation mise en place entre Brest métropole et les communes membres sur certaines compétences métropolitaines qui donnent lieu à une gestion de proximité.

Chaque commune est invitée à délibérer sur le dispositif de gestion de proximité.

Sont ainsi annexés à la délibération :

- Les programmes de travaux de proximité de l'année en cours dont la programmation a été confiée par la métropole à la commune.
- Un bilan des demandes d'interventions sur l'espace public enregistrées via l'outil « Relations aux administrés ».

### **1) L'élaboration des programmes de proximité 2026**

Suite à la remontée par les communes et quartiers brestois de leurs souhaits de programmation de travaux pour l'année 2026, ceux-ci ont fait l'objet d'analyses par les directions concernées puis de discussions dans le cadre des réunions de Gouvernance de l'espace public qui se sont déroulées en octobre et novembre 2025.

Les programmes tels qu'issus de ces échanges sont annexés à la présente délibération (annexe 1). Les programmes de travaux sont mis en œuvre par les services de Brest métropole sous l'autorité des vice-

présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies et en fonction des critères adoptés en bureau communautaire. La métropole s'engage à respecter ces programmes, ou à revenir en débattre dans les communes.

## **2) La gestion de la relation aux usagers en matière d'interventions sur l'espace public**

Dans le cadre du contrat de proximité, l'outil numérique « Relation aux Administrés » (RA) est utilisé par l'ensemble des communes, des services de la métropole et de la plateforme téléphonique pour recenser les demandes d'interventions sur l'espace public. De même, les demandes rédigées par les habitants sur les sites des communes se transforment en « fiches RA ». Une fois modérées par les mairies, les demandes sont transmises aux services métropolitains pour traitement.

Les demandes d'intervention sur l'espace public enregistrées sur l'outil RA progressent de manière constante depuis plusieurs années. En 2025, 370 demandes d'intervention concernant le territoire de Guilers ont été enregistrées dans l'outil RA. La présente délibération comporte en annexe le bilan des signalements effectués en 2025 sur la commune de Guilers (annexe 2).

\* \* \*

### **Le Conseil municipal,**

**VU l'avis de la commission « Urbanisme, aménagement et développement durable » du 5 février 2026 : favorable ;**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **A pris connaissance** du bilan 2025 du dispositif de gouvernance de proximité de l'espace public,
- **A approuvé** le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2026.

**Monsieur le Maire :** « Y-a-t-il des questions ? Allez-y Monsieur KERJEAN »

**Monsieur KERJEAN :** « Merci Monsieur Le Maire. Je profite de cette délibération qui découle d'une compétence de la métropole déléguée à la commune et donc à Guilers pour évoquer le dernier conseil de la Métropole. Il est parfois d'usage au sien de ce conseil de s'y référer comme l'ont fait Monsieur EVEN et Madame MORVAN, ainsi que vous-même à l'instant. Avant de poser ma question je me permets de décrire rapidement la situation politique actuelle, ce qui me permettra de rebondir sur ce que vous disiez au sujet de l'endettement à la Métropole. On a donc une majorité hybride et quelques groupes d'opposition mais issue des élections brestoises qui ne nous intéressent pas ici à Guilers. Une majorité hybride constitué d'un groupe de sensibilité gauche diront nous, qui regroupent la liste de gauche de Brest, du Relecq-Kerhuon et quelques élus ici issus de listes citoyennes, dont moi-même. Il y a aussi dans cette majorité hybride ce qu'on appelle le GICA. Le GICA regroupe les maires des communes hors Brest, hors Relecq-Kerhuon, de sensibilité droite, je pense que je ne m'engage pas plus que ça, j'espère ne pas être diffamant, pardon. Donc voilà la formule hybride, c'est curieux que vous veniez critiquer les choix faits par cette majorité hybride dont le GICA fait partie, c'est-à-dire Monsieur EVEN, Madame MORVAN et Monsieur OGOR, donc vous. Moi-même aussi, mais de l'autre côté si vous voulez de cet échiquier.

*Donc allez attaquer de cette façon-là, je trouve ça très électoraliste. Bref, une fois que vous serez peut-être élu, vous verrez, vous rentrerez dans le rang je pense.*

*Après cette description grossière, ma question s'adresse à Monsieur EVEN et Madame MORVAN, vous faites toujours parti du GICA je crois, à moins que quelque chose m'est échappé, malgré votre dissidence à Guilers, pouvez vous nous expliquer l'abstention de votre groupe, qui est donc aussi la vôtre sur le budget primitif 2026 de la métropole, alors que toutes les années précédentes vous l'aviez voté ?*

*Et puis comme le sujet est évoqué, moi ma situation est claire, tout le monde sait à quel groupe j'appartiens à la métropole, c'est peut-être l'occasion pour Monsieur COLAS et Monsieur SEITE de se situer sur l'échiquier politique pour que les Guilériens en sachent davantage. »*

**Monsieur Le Maire :** *« Merci de votre intervention Monsieur KERJEAN, mais ce n'est pas le lieu ni l'endroit pour débattre sur ce sujet. Nous sommes en pleine campagne électorale, là nous ne sommes plus sur un DOB ou l'on me reproche de ne pas donner mes convictions ou d'aller sur un programme. On aurait pu afficher un programme électoral aussi.*

*Nous sommes au conseil municipal de Guilers on n'est pas à la Métropole, tous ces débats-là auront lieu après les élections municipales, je ne veux pas avoir à justifier quoique ce soit des choix politiques qui sont fais. Je ne répondrais pas à cette question, pas ici, et pas aujourd'hui.*

*Merci pour votre intervention. Y-a-t-il d'autres questions ? »*

**Monsieur KERJEAN :** *« J'ai posé une question à Monsieur EVEN et Madame MORVAN, veulent-ils répondre ? »*

**Monsieur EVEN :** *« Je ne peux qu'être d'accord avec Monsieur Le Maire, le président de Métropole en fin de séance demande s'il y a des questions diverses, cette question devait être posée au sein de la Métropole »*

**Monsieur CUEFF :** *« Je vais dire qu'après la présentation du bilan, j'en suis pleinement satisfait, bilan auquel j'ai grandement participé jusqu'en octobre 2025 »*

**Monsieur Le Maire :** *« Merci »*

**Monsieur KERJEAN :** *« Je suis circonspect par la réponse de Monsieur EVEN et Madame MORVAN qui sont parfois venus me parler des sujets métropolitains en conseil municipal »*

**Monsieur Le Maire :** *« Nous sommes au conseil municipal de Guilers ici, nous n'allons pas débattre sur tous les sujets de la métropole. Passons au vote ».*

## **CM2026-012      Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Monsieur Michel CADOUR a donné lecture de la délibération :

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) ;

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 février 2026 ;

**Vu** l'avis de la commission « Affaires générales et finances » du 5 février 2026 : favorable ;

**Considérant** qu'il convient d'effectuer un calibrage des fonctions administratives du poste de Responsable éducation enfance jeunesse ;

**Considérant** qu'il convient d'adapter un emploi aux besoins du service ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **de modifier le tableau des emplois à compter du 13 février 2026 comme suit :**

Suppression de postes :

- Pôle vie locale et citoyenneté :
  - 1 emploi de responsable éducation enfance jeunesse à temps complet (grades mini / maxi : rédacteur – attaché),
  - 1 emploi d'ATSEM à temps non complet 32/35<sup>e</sup> (grades mini / maxi : ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe – ATSEM principal 1<sup>e</sup> classe),

Création de postes :

- Pôle vie locale et citoyenneté :
  - 1 emploi de responsable éducation enfance jeunesse à temps complet (grades mini / maxi : rédacteur/animateur – attaché),
  - 1 emploi d'ATSEM à temps non complet 32/35<sup>e</sup> (grades mini / maxi : Adjoint d'animation/ATSEM principal 2<sup>e</sup> classe – ATSEM principal 1<sup>e</sup> classe),

- **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

## **CM2026-013      Convention de partenariat – Dispositif « On s’lance » - 2026 - 2027**

Madame Bénédicte ROLLET a donné lecture de la délibération :

La convention encadre la mise en œuvre du dispositif « On s’lance », porté par la CAF du Finistère, destiné aux jeunes de 12 à 21 ans des communes de Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané, pour la période 2026-2027.

Le dispositif vise à soutenir, accompagner et valoriser les projets des jeunes, qu’ils soient collectifs ou individuels, à travers deux volets :

- On s’lance Ensemble : soutien méthodologique et financier pour des projets collectifs, avec une aide pouvant atteindre 80 % du coût du projet, plafonnée à 1 200 € ;
- On s’lance Solo : aide au premier départ en vacances en autonomie pour les jeunes de 16 à 21 ans, en France ou en Europe, plafonnée à 250 € par jeunes.

La CAF délègue la gestion du dispositif à un acteur de proximité. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de Brest est désigné pour assurer la gestion administrative et financière des subventions, en raison de sa capacité à reverser rapidement les aides. Les communes, quant à elles, accompagnent les jeunes de leur territoire dans la construction de leurs projets et assurent la communication locale du dispositif.

Pour les années 2026-2027, une enveloppe globale de 14 500 € est allouée par la CAF, répartie à 60 % pour les projets collectifs et 40 % pour les projets individuels. Les frais de gestion du BIJ sont évalués à 1000 € par an, financés par les communes concernées, chacune contribuant à hauteur de 143 € par an.

La convention est conclue pour une durée de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027.

\* \* \*

**Le Conseil municipal,**

**VU** l’avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport et associations »** » du 5 février 2026 : favorable ;

**Après en avoir délibéré**, à l’unanimité,

- **A approuvé** l’adhésion au dispositif « On s’lance » et la convention de partenariat ci-annexée,
- **A autorisé** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**Monsieur le Maire** : « Pour conclure ce dernier conseil municipal du mandat, je souhaite prendre un moment pour remercier celles et ceux qui ont contribué à la vie de notre commune durant des années. Ce mandat a connu des évolutions importantes avec un changement de maire en court de route que je salue et auquel je souhaite la santé et de beaux moments pour l’avenir. Dans ces circonstances particulières, il a fallu assurer la continuité, maintenir le cap et préserver la stabilité de notre institution. C’est ce que nous avons fait collectivement, avec le souci constant de l’intérêt général. A mes collègues maires de la métropole, merci pour votre accueil et pour la confiance que vous m’avez accordé pendant cette

*transition. Votre soutien a permis à notre commune de continuer à être pleinement entendue et respectée. A mes collègues de la majorité, je veux saluer votre dévouement et votre constance, malgré les moments plus agités, vous êtes restés concentrés sur vos missions et fidèles aux responsabilités qui nous ont été confiées. Cette solidité a été essentielle.*

*Aux élus de la minorité, je remercie la tenue de nos débats, les divergences sont naturelles en démocratie, elles doivent continuer à s'exprimer dans le respect du cadre républicain.*

*Aux élus, qui ont connu le désaccord plus marqué au court de ce mandat. Je vais dire une chose simple, le débat est légitime, il est même nécessaire, mais doit toujours rester au service de l'intérêt général. Les oppositions répétées, les polémiques ou les mises en cause personnelles n'apportent rien à nos habitants, ce qui compte c'est le travail, la constance et la responsabilité. Je reste pour ma part fidèle à cette ligne, le respect des personnes, la solidité des décisions et la stabilité de notre institution. Je souhaite également rendre un hommage appuyé aux agents de notre collectivité, dans cette période de transition votre professionnalisme et votre engagement ont été déterminants. Vous êtes la continuité du service public et de la force tranquille de notre commune. J'ai une pensée particulière pour les Guilériennes et les Guilériens : vos messages et vos paroles m'ont touché et m'ont conforté dans la responsabilité qui m'avait été confiée. Je remercie chacun d'entre vous autour de cette table, surtout ceux qui arrêtent leur engagement au mois de mars. Je vous remercie au nom de la commune. Au-delà de la sensibilité et du parcours, nous avons partagé une même responsabilité envers nos habitants, à l'approche des élections, le débat va naturellement s'intensifier. C'est normal. C'est sain. Mon souhait est simple, que cette période reste respectueuse, claire et digne. Nos concitoyens méritent un débat à la hauteur des enjeux. Notre commune a besoin d'apaisement, de stabilité et d'engagement. Je vous remercie, bonne soirée et à bientôt. »*

**La séance du Conseil municipal est levée à 19 h 53.**

Le Conseil d'installation du Conseil municipal aura lieu le 28 mars 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,  
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,  
Nelly GALAIS